



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 62841-2-17:2017

**Outils électroportatifs à moteur, outils
portables et machines pour jardins et
pelouses - Sécurité - Partie 2-17:
Exigences particulières pour les**

Electric motor-operated hand-held tools,
transportable tools and lawn and garden
machinery - Safety - Part 2-17: Particular
requirements for hand-held routers

Elektrische motorbetriebene
handgeführte Werkzeuge, transportable
Werkzeuge und Rasen- und
Gartenmaschinen - Sicherheit - Teil 2-17:

12/2017



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 62841-2-17:2017 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 62841-2-17:2017.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 62841-2-17:2017

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN 62841-2-17

Décembre 2017

ICS 25.140.20

Remplace EN 60745-2-17:2010

Version française

**Outils électroportatifs à moteur, outils portables et machines
pour jardins et pelouses - Sécurité - Partie 2-17: Exigences
particulières pour les défonceuses portatives
(IEC 62841-2-17:2017 , modifiée)**

Elektrische motorbetriebene handgeführte Werkzeuge,
transportable Werkzeuge und Rasen- und
Gartenmaschinen - Sicherheit - Teil 2-17: Besondere
Anforderungen für handgeführte Oberfräsen
(IEC 62841-2-17:2017 , modifiziert)

Electric motor-operated hand-held tools, transportable tools
and lawn and garden machinery - Safety - Part 2-17:
Particular requirements for hand-held routers
(IEC 62841-2-17:2017 , modified)

La présente Norme Européenne a été adoptée par le CENELEC le 2017-08-28. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à cette Norme Européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du CEN-CENELEC Management Centre ou auprès des membres du CENELEC.

La présente Norme Européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au CEN-CENELEC Management Centre, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



Comité Européen de Normalisation Electrotechnique
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung
European Committee for Electrotechnical Standardization

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Avant-propos européen

Le texte du document 116/335/FDIS, future édition 1 de l'IEC 62841-2-17, établi par le CE 116 de l'IEC "Sécurité des outils électroportatifs à moteur", a été soumis au vote parallèle IEC-CENELEC et approuvé par le CENELEC en tant qu'EN 62841-2-17:2017.

Un projet d'amendement, qui couvre les modifications communes à l'IEC 62841-2-17 (116/335/FDIS), a été élaboré par le CLC/TC 116 "Sécurité des outils électriques à moteur" et approuvé par le CENELEC.

Les dates suivantes sont fixées:

- date limite à laquelle ce document doit être mis en application (dop) 2018-06-15
au niveau national par publication d'une norme nationale identique ou par entérinement
- date limite à laquelle les normes nationales (dow) 2021-12-15
en contradiction avec ce document doivent être annulées

L'EN 62841-2-17:2017 remplace l'EN 60745-2-17:2010.

La présente Norme européenne est divisée en quatre parties:

Partie 1: Exigences générales communes à la plupart des outils électroportatifs à moteur (pour les besoins de la présente norme, désignés simplement par le terme "outils") susceptibles d'entrer dans le domaine d'application de la présente norme;

Partie 2, 3 ou 4: Exigences relatives aux types particuliers d'outils qui complètent ou modifient les exigences données dans la Partie 1, afin de tenir compte des caractéristiques et dangers particuliers de ces outils spécifiques.

La présente Partie 2-17 doit être utilisée conjointement avec l'EN 62841-1:2015.

Cette Partie 2-17 complète ou modifie les articles correspondants de l'EN 62841-1:2015, de façon à la transformer en Norme européenne: Exigences particulières pour les défonceuses portatives.

Lorsqu'un paragraphe particulier de la Partie 1 n'est pas mentionné dans cette Partie 2-17, ce paragraphe s'applique pour autant que cela soit pertinent. Lorsque la présente norme spécifie "addition", "modification" ou "remplacement", le texte correspondant de la Partie 1 doit être adapté en conséquence.

Les caractères d'imprimerie suivants sont utilisés:

- exigences: caractères romains;
- *modalités d'essais: caractères italiques;*
- notes: petits caractères romains.

Les termes définis à l'Article 3 sont imprimés en **caractères gras**.

Les paragraphes, notes, tableaux et figures qui sont ajoutés à ceux de la Partie 1 sont numérotés à partir de 101.

Les articles, paragraphes, notes, tableaux, figures et annexes complémentaires à ceux de l'IEC 62841-2-17:2017 sont précédés de la lettre "Z".

La présente Norme européenne suit les exigences globales de l'EN ISO 12100.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CENELEC ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat confié au CENELEC par la Commission européenne et l'Association européenne de libre-échange, et vient à l'appui des exigences essentielles de la directive UE.

Pour la relation avec la directive UE, voir l'Annexe ZZ informative, qui fait partie intégrante du présent document.

La conformité aux articles de la Partie 1, ainsi qu'à ceux de la présente Partie 2-17, constitue un moyen de se conformer aux exigences essentielles de santé et de sécurité de la directive concernée.

Notice d'entérinement

Le texte de la Norme internationale IEC 62841-2-17:2017 a été approuvé par le CENELEC en tant que Norme européenne avec les modifications communes acceptées.

MODIFICATIONS COMMUNES

18 Fonctionnement anormal

Remplacer le paragraphe 18.8 existant par le suivant:

18.8 Remplacement du Tableau 4:

Tableau 4 – Niveaux de performance exigés

Type et objectif de la SCF	Niveau de performance minimal (PL, Performance Level)
Interrupteur de puissance - empêche toute mise sous tension involontaire pour les défonceuses de type 1	b
Interrupteur de puissance - empêche toute mise sous tension involontaire pour les défonceuses de type 2	c
Interrupteur de puissance - permet toute mise hors tension souhaitée	b
Toute commande électronique visant à satisfaire à l'essai de 18.3	a
Prévention de la survitesse pour empêcher la vitesse de sortie de dépasser 130 % de la vitesse à vide assignée	b
Permet le sens de rotation souhaité	a
Empêche le dépassement des limites thermiques spécifiées à l'Article 18	a
Empêche le réarmement automatique comme exigé en 23.3 pour les défonceuses de type 1	a
Empêche le réarmement automatique comme exigé en 23.3 pour les défonceuses de type 2	b
Empêche toute mise en marche involontaire de la fonction de l'interrupteur de puissance	b
Fonction de verrouillage comme exigé en 21.18.1.2 pour les défonceuses de type 1	a
Fonction de verrouillage comme exigé en 21.18.1.2 pour les défonceuses de type 2	b
Prévention du redémarrage comme exigé en 21.18.1.1	b

21 Construction

Remplacer le paragraphe 21.18.1.1 existant par le suivant:

21.18.1.1 Addition:

Pour les **défonceuses**, soit

- l'**interrupteur de puissance** doit être un **interrupteur de puissance à contact momentané** sans dispositif de blocage en position "marche";

soit

- l'outil ne doit pas redémarrer après une interruption de l'alimentation réseau sans relâcher et réactiver l'**interrupteur de puissance**.

Remplacer le titre de l'Annexe I par le suivant:

Annexe I (normative)

Mesure des émissions acoustique et de vibration

et supprimer la note.

Annexe K (normative)

Outils fonctionnant sur batteries et blocs de batteries

Ajouter le nouveau paragraphe suivant:

K.21.18.Z101 Dispositif d'isolation et de blocage

Les outils avec **batterie non amovible** doivent être équipés soit

- d'un dispositif d'isolation destiné à prévenir le risque de blessures dû à des dangers mécaniques pendant la maintenance ou l'**entretien par l'utilisateur**; soit
- d'un dispositif de blocage qui empêche le démarrage intempestif de l'outil.

Un dispositif d'isolation doit

- assurer une coupure de tous les pôles de la **batterie** à partir de la zone de maintenance accessible de l'outil;
- être équipé d'une indication sans équivoque sur l'état du dispositif de déconnexion qui correspond à chaque position de son dispositif de commande (organe de commande) manuel;
- être fourni avec une protection contre la reconnexion accidentelle.

NOTE 1 Les cavaliers amovibles, les **batteries non amovibles** pouvant être déconnectées pendant la maintenance ou l'**entretien par l'utilisateur** ou un **interrupteur de puissance** électromécanique comportant une liaison mécanique directe entre l'organe de commande et le contact sont des exemples de méthodes permettant d'effectuer cette déconnexion.

NOTE 2 Le risque de reconnexion accidentelle, pour un **interrupteur de puissance**, est traité par l'exigence donnée en 21.18.1.2. Les autres exemples de la NOTE 1 donnent ce résultat par le biais des actions nécessaires pour la reconnexion.

Un dispositif de blocage peut être obtenu par l'un des éléments suivants:

- un dispositif de verrouillage autonome ou non où deux actions séparées et différentes sont nécessaires avant que le moteur ne démarre (par exemple, un **interrupteur de puissance** qui doit être poussé avant de pouvoir être déplacé latéralement pour fermer les contacts et ainsi démarrer le moteur). Il ne doit pas être possible d'effectuer ces deux actions avec un seul mouvement de préhension ou un mouvement en ligne droite;

- un dispositif de blocage amovible fourni avec l'outil pour l'empêcher de fonctionner soit lorsqu'il est appliqué soit lorsqu'il est retiré.

La conformité est vérifiée par examen et par essai manuel.

Annexe L (normative)

Outils fonctionnant sur batteries et blocs de batteries équipés d'une connexion avec le réseau ou avec des sources non isolées

Ajouter le nouveau paragraphe suivant:

L.21.18.Z101 Dispositif d'isolation et de blocage

Les outils avec **batterie non amovible** doivent être équipés soit

- d'un dispositif d'isolation destiné à prévenir le risque de blessures dû à des dangers mécaniques pendant la maintenance ou l'**entretien par l'utilisateur**; soit
- d'un dispositif de blocage qui empêche le démarrage intempestif de l'outil.

Un dispositif d'isolation doit

- assurer une coupure de tous les pôles de la **batterie** à partir de la zone de maintenance accessible de l'outil;
- être équipé d'une indication sans équivoque sur l'état du dispositif de déconnexion qui correspond à chaque position de son dispositif de commande (organe de commande) manuel;
- être fourni avec une protection contre la reconnexion accidentelle.

NOTE 1 Les cavaliers amovibles, les **batteries non amovibles** pouvant être déconnectées pendant la maintenance ou l'**entretien par l'utilisateur** ou un **interrupteur de puissance** électromécanique comportant une liaison mécanique directe entre l'organe de commande et le contact sont des exemples de méthodes permettant d'effectuer cette déconnexion.

NOTE 2 Le risque de reconnexion accidentelle, pour un **interrupteur de puissance**, est traité par l'exigence donnée en 21.18.1.2. Les autres exemples de la NOTE 1 donnent ce résultat par le biais des actions nécessaires pour la reconnexion.

Un dispositif de blocage peut être obtenu par l'un des éléments suivants:

- un dispositif de verrouillage autonome ou non où deux actions séparées et différentes sont nécessaires avant que le moteur ne démarre (par exemple, un **interrupteur de puissance** qui doit être poussé avant de pouvoir être déplacé latéralement pour fermer les contacts et ainsi démarrer le moteur). Il ne doit pas être possible d'effectuer ces deux actions avec un seul mouvement de préhension ou un mouvement en ligne droite;
- un dispositif de blocage amovible fourni avec l'outil pour l'empêcher de fonctionner soit lorsqu'il est appliqué soit lorsqu'il est retiré.

La conformité est vérifiée par examen et par essai manuel.